

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVARS

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 11 mars 2025, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier SOUFFLET, Maire. La séance a été publique.

Présents : Olivier SOUFFLET, Michèle BEAUJOUAN, Adoline MANZONI, Kewin JALLADEAU, Bruno PEDINI, Christian SEVESTRE, Corinne GUET, Martine LEA, David MASSOL, Cécile BORGIOLI-PERINEAU, Yves DEVILLE et Corinne PELLETIER

Absents excusés : Céline SOUFFLET a donné pouvoir à Corinne GUET

Absents : Bruno LABLAINE et Nicolas PATRIX

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Kewin JALLADEAU est désigné secrétaire de séance.

<i>Pouvoirs : 1</i>	<i>Nombre de membres en exercice : 15</i>
<i>Absents excusés : 1</i>	<i>Nombre de membres présents : 12</i>
<i>Absents non excusés : 2</i>	<i>Nombre de membres votants : 13</i>

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du 04 février 2025 est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° d'ordre	Titre	Vote
2025-04	Examen et vote du compte de gestion 2024 de la commune	Adoptée à l'unanimité
2025-05	Examen et vote du compte administratif 2024 de la commune. Affectation des résultats	Adoptée à l'unanimité
2025-06	Vote des subventions 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-07	Vote des taux d'imposition 2025	Adoptée à l'unanimité

2025-08	Approbation du Budget Primitif 2025	Adoptée à l'unanimité
2025-09	Demande de subventions au titre du Fonds de concours 2025 de Chartres Métropole	Adoptée à l'unanimité
2025-10	Tarifs du cimetière communal et de la location de l'espace Simone Segouin	Adoptée à l'unanimité
2025-11	Création d'un emploi permanent	Adoptée à l'unanimité
2025-12	Recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité	Adoptée à l'unanimité
2025-13	Convention groupement de commandes	Adoptée à l'unanimité
2025-14	Dénomination d'une voie publique	Adoptée à l'unanimité

SUIVI DES AFFAIRES EN COURS

- Suivi des travaux de la cantine-garderie-écoles : Les travaux avancent normalement. Les menuiseries devraient être posées pendant les vacances d'avril. Il reste la commande aux peintres à passer.
Monsieur le Maire demande aux conseillers de proposer pour le prochain conseil à un nom pour le bâtiment.
- Révision simplifiée du PLU : Nous sommes en attente du retour des urbanistes.
- Kewin JALLADEAU fait le compte-rendu du conseil d'écoles du 18 mars 2025. Les prévisions pour 2025/2026 : école maternelle : 38 élèves – école élémentaire : 76 ou 77 élèves

ORDRE DU JOUR

2025-04 : Examen et vote du compte de gestion 2024 de la commune

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2025-05 : Examen et vote du compte administratif 2024 de la commune. Affectation des résultats

Vu la commission de finances du 04 mars 2025

Sous la présidence de Madame BEAUJOUAN Michèle, adjointe, élue à l'unanimité, le conseil municipal examine le compte administratif 2024 dressé par le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résume ainsi :

TABLEAU DE CLOTURE ET D'AFFECTION

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	818981.29	1647904.77	828923.48
Fonctionnement	1332170.34	1398520.08	66349.74
TOTAUX	2151151.63	3046424.85	895273.22

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	2024
Investissement	57456.89		828923.48	886380.37
Fonctionnement	490935.11	81583.11	66349.74	475701.74
TOTAUX	548392	81583.11	895273.22	1362082.11

2 – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en DEPENSES : 1.556.210 €
RECETTES : 672.924 €

3 – Hors de la présence du Maire, le Conseil municipal arrête et vote à l'unanimité les résultats tels que résumés ci-dessus

4 – Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 475.701,74 € et un excédent d'investissement de 886.380,37 €

5 – Décide d'affecter le résultat 2024 dans le budget primitif 2025 comme suit :

Investissement : Recettes article 001 : 886.380,37 € - Recettes article 1068 : 0 €

Fonctionnement : Recettes article 002 : 475.701,74 €

2025-06 Vote des subventions 2025

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les subventions suivantes, pour l'année 2025 :

NOM	2024	2025
ENTRAIDE	2000	2000
APE	300	400
COMITE DES FETES	5000	5000
GYM VOLONTAIRE	500	500
France ADOT	300	300
ATOL	200	200
Club du temps libre et loisirs	300	0
UNIVERRE28	500	500
TAEKWONDO	500	500
Anciens combattants	300	300
SPORTS LOISIRS	700	900
foot Dammarie	200	200
Prévention routière	110	110
COOP SCOLAIRE PRIMAIRE	300	300
COOP SCOLAIRE MATERNELLE	150	150
CULTURE ET VOUS	450	600
ASSOCIATION DE CHASSE	300	480
ADMR	0	200
	12110	12640

2025-07 Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission de finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission, pour cette année :

Taxe foncière sur propriétés bâties	39.29 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	32.10 %
Taxe habitation	10.26 %

2025-08 Approbation du Budget Primitif 2025

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **2.230.310,37 euros**

Section de fonctionnement : **1 651.222,74 euros**

2025-09 : Demande de subventions au titre du Fonds de concours 2025 de Chartres Métropole

1) Création d'une aire de jeux

Le conseil municipal approuve le projet d'une création d'une aire de jeux pour un montant de 60.607,20 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 25.253,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 09/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **25.253,00 €**
- autofinancement : **35.354,20 €**

2) Relevage physique des concessions

Le conseil municipal approuve le projet de relevage physique des concessions pour un montant de 30.910,60 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 12.879,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 12/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **12.879,00 €**
- autofinancement : **18.031,60 €**

3) Achat de panneaux de signalisation et réfection de la signalisation horizontale

Le conseil municipal approuve le projet d'achat de panneaux de signalisation et réfection de la signalisation horizontale pour un montant de 6.599,13 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 2.749,64 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 07/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **2.749,64 €**
- autofinancement : **3.849,49 €**

4) Achat de matériel et d'illuminations de Noël

Le conseil municipal approuve l'achat de différents matériels pour le service technique et d'illuminations de Noël pour un montant de 13.880,54 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 5.783,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 07/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **5.783,00 €**
- autofinancement : 8.097,54 €

5) Révision allégée du PLU

Le conseil municipal approuve le projet de révision allégée du PLU pour un montant de 8.010,00 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 3.337,50 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 04/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **3.337,50 €**
- autofinancement : 4.672,50 €

6) Rénovation du portail de la gendarmerie

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation du portail de la gendarmerie pour un montant de 8.986,80 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 3.744,50 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 04/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **3.744,50 €**
- autofinancement : 5.242,30 €

7) Rénovation des sanitaires de l'Espace Simone Segouin

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation des sanitaires de l'Espace Simone Segouin pour un montant de 8.397,90 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 3.499,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 07/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **3.499,00 €**
- autofinancement : 4.898,90 €

8) Rénovation de la charpente et de la couverture de la dépendance de la salle associative

Le conseil municipal approuve le projet de rénovation de la charpente et de la couverture de la dépendance de la salle associative pour un montant de 76.566,60 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 31.902,00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 12/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **31.902,00 €**
- autofinancement : 44.664,60 €

9) Démolition d'une maison d'habitation et son annexe

Le conseil municipal approuve le projet de démolition d'une maison d'habitation et son annexe pour un montant de 56.520,00 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds de concours pour un montant de 23.550.00 €.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 07/2025

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Fonds de concours : **23.550,00 €**
- autofinancement : 32.970,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces demandes de subventions et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers.

N°2025 - 10 : Tarifs du cimetière communal et de la location de l'espace Simone Segouin

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs communaux comme suit :

<u>CIMETIERE COMMUNAL</u>	15 ans	30 ans
CAVURNES :	400 €	700 €
COLUMBARIUMS « collectifs » :	450 €	750 €
COLUMBARIUMS « reposoir » :		1300 €
Urne complémentaire (seconde pour reposoir)		165 €

REDEVANCE DE DISPERSION POUR 30 ANS :

Jardin du souvenir = 125 €

CONCESSIONS :

30 ans = 250 €

50 ans = 430 €

DROITS DE SUPERPOSITION :

(valable également pour les inhumations d'urnes dans les concessions traditionnelles)

sur concession perpétuelle = 460 €

sur concession cinquantenaire = 165 €

sur concession trentenaire = 165€

<u>LOCATION DE L'ESPACE SIMONE SEGOUIN</u>	Journée (1)	Week-end (2)
Habitants de la commune	100 €	350 €
Extérieurs	175 €	950 €
Heure de ménage	50 €	50 €
Caution	1500 €	1500 €

(1) *Du lundi au vendredi de 8h à minuit*

(2) *Du vendredi soir (remise des clés et état des lieux d'entrée entre 16h et 17h) au lundi matin (restitution des clés et état des lieux de sortie entre 9h et 10h)*

Tarif associatif – la demi-journée de 4h : 70 €

La salle des fêtes sera louée le soir, pour les activités sportives et culturelles, aux associations et personnes extérieures à la commune :

15 €/heure

2025-11 : Création d'un emploi permanent

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du CST.

Compte tenu de la possibilité d'avancement de grade d'un agent parmi le personnel communal remplissant l'ensemble des conditions requises, il convient de créer un poste.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier des cadres d'emplois des agents de maîtrise.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{ème}).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent d'agent de maîtrise principal appartenant à la catégorie C à 35 heures par semaine. Cet agent remplissant l'ensemble des conditions requises.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes : Agent polyvalent des services techniques

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade, instituées dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

2025-12 : Recrutement pour un accroissement saisonnier d'activité

Le Maire, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'en raison des congés des agents du service technique, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 15 juin au 15 septembre 2025.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer, à compter du 15 juin 2025 jusqu'au 15 septembre 2025, un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine ;
- 2) D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique dans les conditions de la présente délibération ;
- 3) De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit : sur la base de l'indice brut 367 du 1^{er} échelon correspondant au grade d'adjoint technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

2025-13: Convention groupement de commandes

Le contrat avec Yvelines Restauration pour le portage de repas et la cantine scolaire arrive à échéance fin août 2025.

Les communes de Prunay le Gillon, Theuville et Thivars ont décidé de se grouper pour la prestation de fourniture de repas de cantine et du portage de repas afin d'obtenir des prix plus intéressants.

Chaque commune gèrera ses propres commandes et sa facturation (comme actuellement).

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal cette convention de groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention au groupement de commande.

2025-14: Dénomination d'une voie publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie traversant le hameau de Tachainville (reliant la D 910 à la commune de Ver-lès-Chartres).

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la dénomination « **Rue de Tachainville** ».

- charge M. le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

DECISIONS

Liste des décisions prises en application de la délibération n°2023-06 en date du 14 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22.

- **2025-09 du 02 février 2025** : d'accorder à Madame Marie-José GUILLET, un droit de superposition pour Monsieur BRIDET Jean, dans une concession perpétuelle déjà concédée à compter du 15 janvier 1969.
- **2025-10 du 02 février 2025** : d'accorder à Monsieur BRIDET Gilles, un renouvellement sur une concession cinquantenaire déjà concédée le 28/11/1971
- **2025-11 du 13 février 2025** : d'accorder à Monsieur GLIN Jean-Claude, un renouvellement sur une concession cinquantenaire déjà concédée le 28/10/1970.
- **2025-12 du 14 février 2025** : d'accorder à Madame RIDOUX Colette, une concession Cavurne, trentenaire pour y déposer le corps Monsieur RIDOUX Dominique.
- **2025-13 du 25 février 2025**: d'accorder à Monsieur BAYON Didier, un droit de superposition pour Monsieur BAYON Maurice, dans une concession trentenaire déjà concédée à compter du 06 décembre 2024.

- **2025-14 du 28 février 2025** : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS – 18 rue des Jardins de la Robie - cadastrée section AB 302, d'une superficie totale de 8a 56 ca, appartenant au Crédit Immobilier de France représenté par VIALES Stéphane.

- **2025-15 du 15 mars 2025** : De ne pas exercer son droit de préemption sur la propriété sise à THIVARS - 10 rue Gunther - cadastrée section ZB 271 ET ZB 206, d'une superficie totale de 8a 39 ca, appartenant aux Consorts MONGUILLON

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que :

- nous avons 2 food-trucks sur la commune : le jeudi et le vendredi
- nous avons déposé une demande pour les animations sportives de cet été.
- le nettoyage de printemps change de formule pour cette année. Christian SEVESTRE est chargé de préparer cette manifestation.
- le compromis de vente de l'ancienne poste a été signé.

TOUR DE TAPIS

- **Madame BEAUJOUAN** informe que l'école maternelle a organisé « son petit bal » aujourd'hui à 17h30. C'était un très joli spectacle. Enfants et parents étaient ravis.
- **Monsieur DEVILLE** informe le conseil que la commune a donné son accord à Monsieur Louis BOUDON pour reboucher les trous sur l'accotement devant le silo de la nationale. Le conseil tient à remercier Monsieur BOUDON pour le travail accompli qui sécurise l'accotement.
- **Monsieur DEVILLE** informe le conseil qu'il existe de nouvelles techniques pour engazonner les allées du cimetière. Il faudra réfléchir à cette question afin de sécuriser le déplacement des personnes à mobilité réduite dans le cimetière.
- **Madame BORGIOLO-PERINEAU** demande si à un an des élections municipales, la décision de Monsieur le Maire a été prise. **Réponse** : Monsieur le Maire tiendra informé les conseillers dans le courant de l'été

Prochaine séance du conseil municipal : le mardi 29 avril 2025 à 20h

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Le secrétaire de séance,



Kewin JALLADEAU

Le Maire,



Olivier SOUFFLET